BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2015

Nom de l'installation de distribution :	Thetford Mines – Aéroport
Numéro de l'installation de distribution :	X2091340
Nombre de personnes desservies :	Plus de 20
Date de publication du bilan :	22 février 2016

Nom du responsable légal de l'installation de distribution : M. Daniel Cyr, ing.

Personne à joindre pour obtenir plus de précisions sur le présent bilan :

- **Nom :** M. Dave Bilodeau
- **Numéro de téléphone :** 418 335-2548, poste 398
- **Courriel :** d.bilodeau@ville.thetford mines.qc.ca

Rappel de l'exigence (article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable) :

« Le responsable d'un système de distribution ou d'un véhicule-citerne desservant plus de 20 personnes et au moins une résidence doit, au plus tard le 31 mars de chaque année, avoir complété un bilan de la qualité de l'eau livrée à des fins de consommation humaine durant la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année qui précède. Ce bilan doit indiquer le nombre minimal d'échantillons dont le prélèvement est obligatoire en vertu des dispositions du présent règlement, le nombre d'échantillons prélevés pour chaque paramètre, ainsi que les nombres d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité durant cette période. Ce bilan doit préciser pour chaque dépassement de normes observé, le paramètre en cause, le lieu visé, la concentration maximale autorisée, la concentration mesurée, ainsi que, le cas échéant, les mesures prises par le responsable pour corriger la situation.

Ce bilan doit être conservé durant une période minimale de 5 ans par le responsable du système de distribution ou du véhicule-citerne et un exemplaire doit être tenu à la disposition du ministre sur demande. Le responsable doit aussi en fournir copie aux utilisateurs de cette eau, sur demande.

En outre, dans le cas où le système de distribution ou le véhicule-citerne relève d'une municipalité, un exemplaire du bilan doit aussi être affiché au bureau de la municipalité. Dans le cas où la municipalité dispose d'un bulletin d'information ou, le cas échéant, d'un site Internet, elle doit aussi publier dans ce bulletin d'information ou, le cas échéant, mettre en ligne sur ce site Internet, un avis qu'elle a dressé le bilan de qualité de l'eau potable prévu au présent article, en précisant l'endroit où les utilisateurs peuvent se le procurer. »

À noter :

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs considère que le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 53.3 peut répondre à celle-ci de manière appropriée en utilisant le modèle présenté ici. Le responsable d'un système peut également choisir d'employer un modèle différent de celui présenté, dans la mesure où le document produit inclut minimalement les renseignements prévus aux sections qui suivent.

1. Analyses microbiologiques réalisées sur l'eau distribuée

(articles 11 et 12 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation (N^{bre} par mois x 12)	**Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité**	**Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable**
Coliformes totaux	24	24	
Coliformes fécaux ou *Escherichia coli*	24	24	

Précisions concernant les dépassements de normes microbiologiques :

☒ Aucun dépassement de norme

Date du prélèvement	**Paramètre en cause**	**Lieu de prélèvement**	**Norme applicable**	**Résultat obtenu**	**Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation**

2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée

(articles 14, 14.1 et 15 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Antimoine	1	1	0
Arsenic	1	1	0
Baryum	1	1	0
Bore	1	1	0
Cadmium	1	1	0
Chrome	1	1	0
Cuivre	1	1	0
Cyanures	1	1	0
Fluorures	1	1	0
Nitrites + nitrates	4	4	0
Mercure	1	1	0
Plomb	1	1	0
Sélénium	1	1	0
Uranium	1	1	0
Paramètre dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est ozonée :			
Bromates			
Paramètre dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est chloraminée :			
Chloramines			
Paramètres dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est traitée au bioxyde de chlore :			
Chlorites			
Chlorates			

2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée (suite)

Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances inorganiques :

☒ Aucun dépassement de norme

Date de prélèvement	Paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation

3 Analyses de la turbidité réalisées sur l'eau distribuée

(article 21 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Turbidité	12	12	0

Précisions concernant les dépassements de normes pour la turbidité :

☒ Aucun dépassement de norme

Date de prélèvement	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
		5 UTN		
		5 UTN		
		5 UTN		
		5 UTN		

4. Analyses des substances organiques réalisées sur l'eau distribuée

4.1 Substances organiques autres que les trihalométhanes

(article 19 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

☒ Exigence non applicable *(réseau desservant 5 000 personnes ou moins)*

☐ Réduction des exigences de contrôle étant donné que l'historique montre des concentrations inférieures à 20 % de chaque norme applicable
(exigence réduite : analyses trimestrielles un an sur trois)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	**Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité**	**Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable**
Pesticides			
Autres substances organiques			

4.2 Trihalométhanes

(article 18 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

☒ Exigence non applicable *(réseau non chloré)*

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	**Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité**	**Moyenne annuelle des résultats trimestriels (µg/l)** Norme : 80 µg/l
Trihalométhanes totaux			

4.3 Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances organiques et les trihalométhanes

☒ Aucun dépassement de norme

Date de prélèvement	**Paramètre en cause**	**Lieu de prélèvement**	**Norme applicable**	**Résultat obtenu**	**Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation**

5. Analyses dans l'eau distribuée de substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme de qualité à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable

(article 42 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

☒ Aucune analyse réalisée sur ces paramètres

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	**Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité**	**Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable**
Acides haloacétiques	0		
Microcystines (exprimés en équivalent toxique de microcystine-LR)	0		
Nitrites (exprimés en N)	0		
Autres pesticides *(préciser lesquels)*	0		
Substances radioactives	0		

Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme :

☒ Aucun dépassement de norme

Date de prélèvement	**Raison justifiant le prélèvement et paramètre en cause**	**Lieu de prélèvement**	**Norme applicable**	**Résultat obtenu**	**Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation**

6. Nom et signature de la personne ayant préparé le présent rapport

Nom : M. Dave Bilodeau

Fonction : Responsable à l'entretien et à l'automatisation des systèmes

Signature : _____ Date : 22 février 2016

Dave Bilodeau

----------Section facultative----------

À noter :
Le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable peut, dans le but de fournir un portrait complet de la situation à sa population, choisir de remplir également les deux sections qui suivent.

7. Autres analyses réalisées sur l'eau distribuée pour des paramètres de qualité qui ne sont pas visés par une norme

☐ Aucune analyse supplémentaire réalisée

Date de prélèvement	Raison justifiant le prélèvement et paramètre en cause	Résultat obtenu	Mesure prise, le cas échéant, pour corriger la situation
2015-06-30	4 hydrocarbures BTEX C,10 C 50 HAP	Bon	
	(Réservoirs pétrolier à proximité)		

8. Plaintes relatives à la qualité de l'eau

☒ Aucune plainte reçue

Aucune plainte reçue

BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2015

Nom de l'installation de distribution :	Thetford Mines – Black Lake
Numéro de l'installation de distribution :	X0008215
Nombre de personnes desservies :	4350
Date de publication du bilan :	22 février 2016

Nom du responsable légal de l'installation de distribution : M. Daniel Cyr, ing.

Personne à joindre pour obtenir plus de précisions sur le présent bilan :

- **Nom :** M. Dave Bilodeau
- **Numéro de téléphone :** 418 335-2548, poste 398
- **Courriel :** d.bilodeau@ville.thetfordmines.qc.ca

Rappel de l'exigence (article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable) :

« Le responsable d'un système de distribution ou d'un véhicule-citerne desservant plus de 20 personnes et au moins une résidence doit, au plus tard le 31 mars de chaque année, avoir complété un bilan de la qualité de l'eau livrée à des fins de consommation humaine durant la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année qui précède. Ce bilan doit indiquer le nombre minimal d'échantillons dont le prélèvement est obligatoire en vertu des dispositions du présent règlement, le nombre d'échantillons prélevés pour chaque paramètre, ainsi que le nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité durant cette période. Ce bilan doit préciser pour chaque dépassement de normes observé, le paramètre en cause, le lieu visé, la concentration maximale autorisée, la concentration mesurée, ainsi que, le cas échéant, les mesures prises par le responsable pour corriger la situation.

Ce bilan doit être conservé durant une période minimale de 5 ans par le responsable du système de distribution ou du véhicule-citerne et un exemplaire doit être tenu à la disposition du ministre sur demande. Le responsable doit aussi en fournir copie aux utilisateurs de cette eau, sur demande.

En outre, dans le cas où le système de distribution ou le véhicule-citerne relève d'une municipalité, un exemplaire du bilan doit aussi être affiché au bureau de la municipalité. Dans le cas où la municipalité dispose d'un bulletin d'information ou, le cas échéant, d'un site Internet, elle doit aussi publier dans ce bulletin d'information ou, le cas échéant, mettre en ligne sur ce site Internet, un avis qu'elle a dressé le bilan de qualité de l'eau potable prévu au présent article, en précisant l'endroit où les utilisateurs peuvent se le procurer. »

À noter :

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs considère que le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 53.3 peut répondre à celle-ci de manière appropriée en utilisant le modèle présenté ici. Le responsable d'un système peut également choisir d'employer un modèle différent de celui présenté, dans la mesure où le document produit inclut minimalement les renseignements prévus aux sections qui suivent.

1. Analyses microbiologiques réalisées sur l'eau distribuée

(articles 11 et 12 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation (N^{bre} par mois x 12)	**Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité**	**Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable**
Coliformes totaux	96	96	0
Coliformes fécaux ou *Escherichia coli*	96	96	0

Précisions concernant les dépassements de normes microbiologiques :

☒ Aucun dépassement de norme

Date du prélèvement	**Paramètre en cause**	**Lieu de prélèvement**	**Norme applicable**	**Résultat obtenu**	**Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation**

2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée

(articles 14, 14.1 et 15 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Antimoine	1	1	0
Arsenic	1	1	0
Baryum	1	1	0
Bore	1	1	0
Cadmium	1	1	0
Chrome	1	1	0
Cuivre	5	5	0
Cyanures	1	1	0
Fluorures	1	1	0
Nitrites + nitrates	4	4	0
Mercure	1	1	0
Plomb	5	5	1
Sélénium	1	1	0
Uranium	1	1	0
Paramètre dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est ozonée :			
Bromates			
Paramètre dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est chloraminée :			
Chloramines			
Paramètres dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est traitée au bioxyde de chlore :			
Chlorites			
Chlorates			

2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée (suite)

Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances inorganiques :

☐ Aucun dépassement de norme

Date de prélèvement	Paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
2015-07-03	Plomb	3970, rue Saint-André	0,010	0,0107	En 2016, il y aura l'ajout de soude caustique dans l'eau afin d'équilibrer le pH et de l'orthophosphate pour le contrôle de la corrosion.

3. Analyses de la turbidité réalisées sur l'eau distribuée

(article 21 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Turbidité	12	12	0

Précisions concernant les dépassements de normes pour la turbidité :

☒ Aucun dépassement de norme

Date de prélèvement	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
		5 UTN		
		5 UTN		
		5 UTN		
		5 UTN		

4. Analyses des substances organiques réalisées sur l'eau distribuée

4.1 Substances organiques autres que les trihalométhanes

(article 19 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

☒ Exigence non applicable *(réseau desservant 5 000 personnes ou moins)*

☐ Réduction des exigences de contrôle étant donné que l'historique montre des concentrations inférieures à 20 % de chaque norme applicable
(exigence réduite : analyses trimestrielles un an sur trois)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	**Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité**	**Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable**
Pesticides			
Autres substances organiques			

4.2 Trihalométhanes

(article 18 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

☒Exigence non applicable *(réseau non chloré)*

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	**Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité**	**Moyenne annuelle des résultats trimestriels (µg/l)** Norme : 80 µg/l
Trihalométhanes totaux			

4.3 Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances organiques et les trihalométhanes

☒ Aucun dépassement de norme

Date de prélèvement	**Paramètre en cause**	**Lieu de prélèvement**	**Norme applicable**	**Résultat obtenu**	**Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation**

5. Analyses dans l'eau distribuée de substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme de qualité à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable

(article 42 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

☒ Aucune analyse réalisée sur ces paramètres

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	**Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité**	**Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable**
Acides haloacétiques	0		
Microcystines (exprimés en équivalent toxique de microcystine-LR)	0		
Nitrites (exprimés en N)	0		
Autres pesticides *(préciser lesquels)*	0		
Substances radioactives	0		

Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme :

☒ Aucun dépassement de norme

Date de prélèvement	**Raison justifiant le prélèvement et paramètre en cause**	**Lieu de prélèvement**	**Norme applicable**	**Résultat obtenu**	**Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation**

6. Nom et signature de la personne ayant préparé le présent rapport

Nom :	M. Dave Bilodeau
Fonction :	Responsable à l'entretien et à l'automatisation des systèmes
Signature :	_____ Date : 22 février 2016 Dave Bilodeau

----------Section facultative----------

À noter :
Le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable peut, dans le but de fournir un portrait complet de la situation à sa population, choisir de remplir également les deux sections qui suivent.

7. Autres analyses réalisées sur l'eau distribuée pour des paramètres de qualité qui ne sont pas visés par une norme

☒ Aucune analyse supplémentaire réalisée

Date de prélèvement	Raison justifiant le prélèvement et paramètre en cause	Résultat obtenu	Mesure prise, le cas échéant, pour corriger la situation

8. Plaintes relatives à la qualité de l'eau

☐ Aucune plainte reçue

Voir le tableau des plaintes reçues en pièce jointe.

BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2015

Nom de l'installation de distribution :	Thetford Mines - Thetford Mines
Numéro de l'installation de distribution :	X0010785
Nombre de personnes desservies :	21846
Date de publication du bilan :	22 février 2016

Nom du responsable légal de l'installation de distribution : M. Daniel Cyr, ing.

Personne à joindre pour obtenir plus de précisions sur le présent bilan :

- **Nom :** M. Dave Bilodeau
- **Numéro de téléphone :** 418 335-2548, poste 398
- **Courriel :** d. bilodeau@ville.thetfordmines.qc.ca

Rappel de l'exigence (article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable) :

« Le responsable d'un système de distribution ou d'un véhicule-citerne desservant plus de 20 personnes et au moins une résidence doit, au plus tard le 31 mars de chaque année, avoir complété un bilan de la qualité de l'eau livrée à des fins de consommation humaine durant la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année qui précède. Ce bilan doit indiquer le nombre minimal d'échantillons dont le prélèvement est obligatoire en vertu des dispositions du présent règlement, le nombre d'échantillons prélevés pour chaque paramètre, ainsi que le nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité durant cette période. Ce bilan doit préciser pour chaque dépassement de normes observé, le paramètre en cause, le lieu visé, la concentration maximale autorisée, la concentration mesurée, ainsi que, le cas échéant, les mesures prises par le responsable pour corriger la situation.

Ce bilan doit être conservé durant une période minimale de 5 ans par le responsable du système de distribution ou du véhicule-citerne et un exemplaire doit être tenu à la disposition du ministre sur demande. Le responsable doit aussi en fournir copie aux utilisateurs de cette eau, sur demande.

En outre, dans le cas où le système de distribution ou le véhicule-citerne relève d'une municipalité, un exemplaire du bilan doit aussi être affiché au bureau de la municipalité. Dans le cas où la municipalité dispose d'un bulletin d'information ou, le cas échéant, d'un site Internet, elle doit aussi publier dans ce bulletin d'information ou, le cas échéant, mettre en ligne sur ce site Internet, un avis qu'elle a dressé le bilan de qualité de l'eau potable prévu au présent article, en précisant l'endroit où les utilisateurs peuvent se le procurer. »

À noter :

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs considère que le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 53.3 peut répondre à celle-ci de manière appropriée en utilisant le modèle présenté ici. Le responsable d'un système peut également choisir d'employer un modèle différent de celui présenté, dans la mesure où le document produit inclut minimalement les renseignements prévus aux sections qui suivent.

1. Analyses microbiologiques réalisées sur l'eau distribuée

(articles 11 et 12 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation (N^{bre} par mois x 12)	**Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité**	**Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable**
Coliformes totaux	264	281	0
Coliformes fécaux ou *Escherichia coli*	264	281	0

Précisions concernant les dépassements de normes microbiologiques :

☐ Aucun dépassement de norme

Date du prélèvement	**Paramètre en cause**	**Lieu de prélèvement**	**Norme applicable**	**Résultat obtenu**	**Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation**
2015-12-15	Atypiques	Restaurant Subway	200	> 200	Rinçage sur réseau
2015-07-07	Atypiques	Dépanneur Robie	200	> 200	Aviser commerce, rinçage deux directions sur réseau
2015-06-16	Atypiques	CSSSRT	200	> 200	Aviser technicien de l'hôpital, faire rinçage intérieur

2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée

(articles 14, 14.1 et 15 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Antimoine	1	1	0
Arsenic	1	1	0
Baryum	1	1	0
Bore	1	1	0
Cadmium	1	1	0
Chrome	1	1	0
Cuivre	20	20	0
Cyanures	1	1	0
Fluorures	1	1	0
Nitrites + nitrates	4	4	0
Mercure	1	1	0
Plomb	20	20	0
Sélénium	1	1	0
Uranium	1	1	0
Paramètre dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est ozonée :			
Bromates			
Paramètre dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est chloraminée :			
Chloramines			
Paramètres dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est traitée au bioxyde de chlore :			
Chlorites			
Chlorates			

2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée (suite)

Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances inorganiques :

☒ Aucun dépassement de norme

Date de prélèvement	Paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation

3. Analyses de la turbidité réalisées sur l'eau distribuée

(article 21 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Turbidité	12	12	0

Précisions concernant les dépassements de normes pour la turbidité :

☒ Aucun dépassement de norme

Date de prélèvement	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
		5 UTN		
		5 UTN		
		5 UTN		
		5 UTN		

4. Analyses des substances organiques réalisées sur l'eau distribuée

4.1 Substances organiques autres que les trihalométhanes

(article 19 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

☐ Exigence non applicable *(réseau desservant 5 000 personnes ou moins)*

☐ Réduction des exigences de contrôle étant donné que l'historique montre des concentrations inférieures à 20 % de chaque norme applicable
(exigence réduite : analyses trimestrielles un an sur trois)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	**Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité**	**Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable**
Pesticides	4	4	0
Autres substances organiques	4	4	0

4.2 Trihalométhanes

(article 18 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

☐ Exigence non applicable *(réseau non chloré)*

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	**Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité**	**Moyenne annuelle des résultats trimestriels (µg/l)** Norme : 80 µg/l
Trihalométhanes totaux	12	12	92,87

4.3 Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances organiques et les trihalométhanes

☐ Aucun dépassement de norme

Date du prélèvement	Paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
2015-10-06	THM	Casse croûte du Chef	80	89,24	Étude par un spécialiste pour identifier la cause des dépassements et installation d'une purge en bout de réseau.
2015-04-08	THM	Casse croûte du Chef	80	92,75	
2015-01-06	THM	Casse croûte du Chef	80	117,93	
2015-01-06	THM	Valentine	80	86,34	

5. Analyses dans l'eau distribuée de substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme de qualité à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable

(article 42 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

☒ Aucune analyse réalisée sur ces paramètres

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	**Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité**	**Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable**
Acides haloacétiques	0		
Microcystines (exprimés en équivalent toxique de microcystine-LR)	0		
Nitrites (exprimés en N)	0		
Autres pesticides *(préciser lesquels)*	0		
Substances radioactives	0		

Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme :

☒ Aucun dépassement de norme

Date de prélèvement	**Raison justifiant le prélèvement et paramètre en cause**	**Lieu de prélèvement**	**Norme applicable**	**Résultat obtenu**	**Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation**

6. Nom et signature de la personne ayant préparé le présent rapport

Nom : M. Dave Bilodeau

Fonction : Responsable à l'entretien et à l'automatisation des systèmes

Signature : _____ Date : 22 février 2016

Dave Bilodeau

----------Section facultative----------

À noter :
Le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable peut, dans le but de fournir un portrait complet de la situation à sa population, choisir de remplir également les deux sections qui suivent.

7. Autres analyses réalisées sur l'eau distribuée pour des paramètres de qualité qui ne sont pas visés par une norme

☒ Aucune analyse supplémentaire réalisée

Date de prélèvement	Raison justifiant le prélèvement et paramètre en cause	Résultat obtenu	Mesure prise, le cas échéant, pour corriger la situation

8. Plaintes relatives à la qualité de l'eau

☐ Aucune plainte reçue

Voir le tableau des plaintes reçues en pièce jointe.

Ville de
Thetford Mines

Imprimé le 18 février 2016

*Service: * Tous les services*
*Classification: * Toutes les classifications*
*Responsable: * Tous les employés*
Type de demande: Requête, Plainte, Interne, Accueil et information
Nature : Qualité de l'eau (eau rouillée, saleté dans l'eau, etc.)
*Événement associé: * Tous les événements*
*District: * Tous les districts*
Secteur: Black Lake
Date du 01/01/2015 au 31/12/2015

Ville de Thetford Mines

Liste des demandes réglées

No demande	Date réception	Nature / Matricule / Emplacement	Description de la demande / intervention	État	Priorité	Date complétée
2015-01696	26/08/2015	Qualité de l'eau (eau rouillée, saleté dans l'eau, etc.) 3701-63-8655-0-000-0000 767 RUE SAINT LOUIS, 0002 Demandeur: JACQUES GILLES Tél.:(418) 423-2598	Retrouve beaucoup de sable dans l'eau, pas normal. Avons parlé à M.Jacques. Il y avait des graines de sable dans sa cuve (réservoir) de toilette. Il ne voulait pas que l'on passe alors, s'il y a autre chose il va rappeler.	Complété		26/08/2015
2015-01650	21/08/2015	Qualité de l'eau (eau rouillée, saleté dans l'eau, etc.) 3501-84-7049-0-000-0000 1957 RUE SAINT DESIRE Demandeur: ROULEAU GUY	Nous informe que son eau est brouille et jaune. Avons effectué un rinçage en avant de la résidence de M.Rouleau sur 3 bornes d'incendie : Nos 1147,1149,1150. L'eau est redevenue normale.	Complété		23/09/2015

No demande	Date réception	Nature / Matricule / Emplacement	Description de la demande / intervention	État	Priorité	Date complétée
2015-01273	02/07/2015	Qualité de l'eau (eau rouillée, saleté dans l'eau, etc.) 3701-38-5460-0-000-0000 3939 RUE TURGEON, 0002 Demandeur: GAUTHIER JEAN-LUC Tél.:(418) 423-5032	Nous informe que l'eau est toujours jaune même après avoir fait se qu`on lui avait dit. Le 4 septembre 2015 : M. Gauthier a rappelé de nouveau. Malgré l'opération de rinçage effectuée, l'eau est encore et toujours JAUNE. Svp, le rappeler. Après une autre visite chez M.Gauthier, nous avons demandé un rinçage sectoriel par l'équipe d'aqueduc. En date du 15 octobre 2015, sommes en période de rinçage complet du secteur Black Lake. Commençons par le secteur Hamel, le 15 octobre en après-midi. Lundi le 2 novembre 2015, rinçage du secteur Black Lake terminé depuis vendredi le 30 octobre 2015. Avons communiqué avec M. Gauthier afin de vérifier l'état de son eau. M'a fait part que son eau est très claire et belle, très satisfait de notre intervention.	Complété		02/11/2015
2015-01246	30/06/2015	Qualité de l'eau (eau rouillée, saleté dans l'eau, etc.) 3701-38-5460-0-000-0000 3939 RUE TURGEON Demandeur: GAUTHIER JEAN-LUC Tél.:(418) 423-5032	Nous informe que l'eau est jaune, même lorsqu'elle coule longtemps. Sommes allés chez M.Gauthier, l'eau était jaune (après vérification, chez les voisins aussi). Lundi le 6 juillet, un rinçage a été fait dans ce secteur (5 séquences). Mardi le 7 juillet, sommes retournés et l'eau était redevenue normale. M.Gauthier était satisfait du travail effectué.	Complété		08/07/2015

No demande	Date réception	Nature / Matricule / Emplacement	Description de la demande / intervention	État	Priorité	Date complétée
2015-01071	09/06/2015	Qualité de l'eau (eau rouillée, saleté dans l'eau, etc.) 3802-08-4207-0-000-0000 3192 RUE CLOUTIER, 0002 Demandeur: GIROUX NICOLAS Tél.:(418) 814-8855	Nous informe que l'eau dégage une odeur bizarre depuis un certain temps. Avons appelé Mme pour prendre plus d'information. Le 9 juin de soir, un contremaître a envoyé l'équipe d'aqueduc faire un rinçage dans les deux directions, en face de la demeure.	Complété		09/06/2015

Ville de
Thetford Mines

Imprimé le 18 février 2016

*Service: * Tous les services*
*Classification: * Toutes les classifications*
*Responsable: * Tous les employés*
Type de demande: Requête, Plainte, Interne, Accueil et information
Nature : Qualité de l'eau (eau rouillée, saleté dans l'eau, etc.)
*Événement associé: * Tous les événements*
*District: * Tous les districts*
Secteur: Pontbriand
Date du 01/01/2015 au 31/12/2015

Ville de Thetford Mines

Liste des demandes réglées

No demande	Date réception	Nature / Matricule / Emplacement	Description de la demande / intervention	État	Priorité	Date complétée
2015-02211	12/11/2015	Qualité de l'eau (eau rouillée, saleté dans l'eau, etc.) 4612-57-5721-0-000-0000 1458 RUE DES TOURTERELLES, 0004 Demandeur: BOLDUC NELSON	Nous informe que son eau est jaune. Travaux de rinçage et changement d'eau du réservoir. Le système de chaux à l'usine de filtration fonctionne de nouveau. Le 12 novembre 2015, nous informe de l'amélioration de son eau suivant les dernières actions entreprises.	Complété		12/11/2015
2015-02101	21/10/2015	Qualité de l'eau (eau rouillée, saleté dans l'eau, etc.) 4613-40-5870-0-000-0000 4833 RUE DE PONTBRIAND, 0004 Demandeur: BOLDUC JEAN-DENIS	M. Poudrier a reçu des commentaires concernant la qualité de l'eau dans le secteur Pontbriand. Elle aurait un goût de fer et laisserait des cernes dans l'évier. Olivier a laissé entendre que vous feriez peut-être un échantillonnage chez lui. Nettoyage du réservoir. Prise d'échantillon pour analyser les métaux. Appeler M. Bolduc pour l'informer que le système de chaux a été remis en fonction. Devrait y avoir un impact positif relié à la problématique.	Complété		23/10/2015

Ville de
Thetford Mines

Imprimé le 18 février 2016

*Service: * Tous les services*
*Classification: * Toutes les classifications*
*Responsable: * Tous les employés*
Type de demande: Requête, Plainte, Interne, Accueil et information
Nature : Qualité de l'eau (eau rouillée, saleté dans l'eau, etc.)
*Événement associé: * Tous les événements*
*District: * Tous les districts*
Secteur: Robertsonville
Date du 01/01/2015 au 31/12/2015

Ville de Thetford Mines

Liste des demandes réglées

No demande	Date réception	Nature / Matricule / Emplacement	Description de la demande / intervention	État	Priorité	Date complétée
2015-00269	04/03/2015	Qualité de l'eau (eau rouillée, saleté dans l'eau, etc.) 4911-61-6158-0-000-0000 260 RUE SAINT GEORGES Demandeur: FECTEAU ERIC Tél.:(418) 335-7531	M. Fecteau nous informe que depuis un bon 3 semaines, l'eau dégage des odeurs d'égout. Il a effectué certains changements dans les installations de sa résidence. Il se rend compte que ça sent même en prenant la douche. Réseau d'égout nettoyé devant la résidence, aucune accumulation présentement. Il rappellera si le problème persiste. Dave Bilodeau, responsable à l'entretien et à l'automatisation des systèmes s'est rendu sur place le 9 mars 2015 afin de vérifier si le problème venait des installations d'eau potable ou des installations d'égout. Après vérification, les odeurs d'égout ne proviennent pas des tuyaux d'eau potable. Il serait important que l'équipe d'aqueduc vérifie les égouts le plus rapidement possible dans ce secteur, étant donné qu'ils ont déjà eu des problèmes dans le passé. Cela fait au moins 3 semaines maintenant que ça traîne et le problème semble présent aussi au 279 et 291, rue Saint-Georges. Svp se rendre aussitôt que possible.	Complété		10/03/2015

Ville de
Thetford Mines

Imprimé le 18 février 2016

*Service: * Tous les services*
*Classification: * Toutes les classifications*
*Responsable: * Tous les employés*
Type de demande: Requête, Plainte, Interne, Accueil et information
Nature : Qualité de l'eau (eau rouillée, saleté dans l'eau, etc.)
*Événement associé: * Tous les événements*
*District: * Tous les districts*
Secteur: Thetford- Sud
Date du 01/01/2015 au 31/12/2015

Ville de Thetford Mines

Liste des demandes réglées

No demande	Date réception	Nature / Matricule / Emplacement	Description de la demande / intervention	État	Priorité	Date complétée
2015-00025	12/01/2015	Qualité de l'eau (eau rouillée, saleté dans l'eau, etc.) 4207-32-3428-0-000-0000 782 RUE MARQUETTE Demandeur: LESSARD GHISLAIN Tél.:(418) 332-3418	M. Lessard retrouve des graines dans son eau, il demande un rinçage. Locataire : Mme Françoise Cloutier au 418 755-1720. Avons rendu visite à Mme Françoise Cloutier pour vérifier les résidus et les graines dans son eau. Vérification de l'entrée d'eau de l'immeuble.Probablement des matières qui se sont décollées des tuyaux. Mme Cloutier va nous rappeler s'il arrive d'autres anomalies.	Complété		12/01/2015

Ville de
Thetford Mines

Imprimé le 18 février 2016

*Service: * Tous les services*
*Classification: * Toutes les classifications*
*Responsable: * Tous les employés*
Type de demande: Requête, Plainte, Interne, Accueil et information
Nature : Qualité de l'eau (eau rouillée, saleté dans l'eau, etc.)
*Événement associé: * Tous les événements*
*District: * Tous les districts*
Secteur: Thetford Mines
Date du 01/01/2015 au 31/12/2015

Ville de Thetford Mines

Liste des demandes réglées

No demande	Date réception	Nature / Matricule / Emplacement	Description de la demande / intervention	État	Priorité	Date complétée
2015-01958	25/09/2015	Qualité de l'eau (eau rouillée, saleté dans l'eau, etc.) 160 RUE CAOUETTE OUEST, 0003 Demandeur: VILLE DE THETFORD MINES	Eau brouille au poste de police. L'eau brouillée provenait seulement d'un endroit. L'eau était belle aux autres installations. Transféré le dossier au contremaître de la Division immeubles et parcs pour vérifier la conduite interne qui mène à cet évier. Ils ont vidé un "stainer" et purger la ligne et tout est redevenu à la normale.	Complété		02/10/2015
2015-01949	24/09/2015	Qualité de l'eau (eau rouillée, saleté dans l'eau, etc.) 4305-08-9072-0-000-0000 127 RUE SAINT ALPHONSE SUD, 0003 Demandeur: 9226-4456 QUEBEC INC	Graines dans l'eau. Avons dit à M.Tanguay de laisser couler l'eau du robinet. Probablement des particules de tuyaux qui ce sont décollées de la parroie. Après avoir parlé à M.Tanguay, le lundi matin tout est redevenu à la normale.	Complété		26/10/2015

No demande	Date réception	Nature / Matricule / Emplacement	Description de la demande / intervention	État	Priorité	Date complétée
2015-01927	22/09/2015	Qualité de l'eau (eau rouillée, saleté dans l'eau, etc.) 4306-71-7230-0-000-0000 428 RUE LAFLAMME, 0003 Demandeur: VERREAULT GASTON Tél.:(418) 335-5459	Dans le fond de sa bouilloire, il y a accumulation de résidus qui proviennent de l'eau (c'est pas très beau). Avons appelé Mme Verreault pour lui mentionner que la couleur au fond de la bouilloire est due au P.H. très bas. Le tout va entrer dans l'ordre dans les prochaines semaines. Les techniciens à l'usine de filtration (Aquatech) ont remis le système de chaux en fonction en date du 21 septembre 2015.	Complété		22/09/2015
2015-01832	10/09/2015	Qualité de l'eau (eau rouillée, saleté dans l'eau, etc.) 4305-08-9072-0-000-0000 127 RUE SAINT ALPHONSE SUD, 0003 Demandeur: TANGUAY MARCO Tél.:(418) 335-5120	Eau rouillée depuis environ deux mois dans la toilette du Terminus d'autobus. M. Tanguay demande que nous allions vérifier le tout, car les voisins ont également le même problème. Avons appelé M.Tanguay. Lui avons expliqué que le P.H. était bas. L'eau est agressive à cause d'un bris sur le système de chaux depuis quelques semaines à l'usine de filtration.	Complété		10/09/2015
2015-01777	03/09/2015	Qualité de l'eau (eau rouillée, saleté dans l'eau, etc.) 4407-12-7867-0-000-0000 18 RUE 6E Demandeur: FAUCHER JULIETTE Tél.:(418) 338-8900	Nous informe que son eau est jaune. Après discussion avec Mme Faucher, l'eau est redevenue normale après l'avoir fait couler pendant quelques minutes. Avons rassuré Mme sur la qualité de l'eau.	Complété		04/09/2015

No demande	Date réception	Nature / Matricule / Emplacement	Description de la demande / intervention	État	Priorité	Date complétée
2015-01675	25/08/2015	Qualité de l'eau (eau rouillée, saleté dans l'eau, etc.) 4407-25-3936-0-000-0000 84 RUE 9E NORD, 0003 Demandeur: TARDIF LORRAINE Tél.:(418) 338-0287	Eau brune. Avons appelé Mme Tardif, elle a fait couler l'eau pendant quelques minutes. Tout est redevenu normal, elle a aussi vérifié ses filtres de robinet.	Complété		25/08/2015
2015-01659	24/08/2015	Qualité de l'eau (eau rouillée, saleté dans l'eau, etc.) 4207-33-4324-0-000-0000 827 RUE MARQUETTE Demandeur: LAFLAMME JACQUES Tél.:(418) 335-2658	Nous informe que l'eau n'est pas bonne, elle goûterait les noisettes et vieux médicaments. Se référer à la requête no 2015-01658, pour voir les détails complets. Requête à annuler.	Complété		25/08/2015
2015-01658	24/08/2015	Qualité de l'eau (eau rouillée, saleté dans l'eau, etc.) 4207-33-4324-0-000-0000 827 RUE MARQUETTE, 0003 Demandeur: LAFLAMME JACQUES	Plainte à l'effet que l'eau n'est pas bonne. Prétend qu'il y a plusieurs personnes qui se plaignent. L'eau goûterait les noisettes et les vieux médicaments. Transféré la requête à l'équipe d'eau potable. Rencontre de M.Nolet. Selon lui, l'eau froide semblait à une température plus chaude qu'à la normale. Croyons qu'il passe de l'eau provenant de son chauffe-eau en très petite quantité (poignée unique). Ce qui cause le mauvais goût. Je lui ai donc suggéré de vérifier les "packtages" de ses robinets. L'eau froide du robinet de la salle de bain semblait avoir meilleur goût.	Complété		25/08/2015

No demande	Date réception	Nature / Matricule / Emplacement	Description de la demande / intervention	État	Priorité	Date complétée
2015-01596	13/08/2015	Qualité de l'eau (eau rouillée, saleté dans l'eau, etc.) 4307-22-6661-0-000-0000 576 RUE SIMONEAU Demandeur: BILODEAU PAUL-HENRI	Nous informe qu'il y a de la terre dans son eau. Le 15 août 2015, avons effectué un rinçage dans les deux directions en face de la demeure de M.Bilodeau. À la sortie de la borne d'incendie l'eau était sans graines mais dès le lendemain, il y avait des graines noires dans l'eau de la maison. Dans la semaine du 16 août 2015, avons fait une série de tests sur deux jours. Nous avons branché un boyau chez le voisin et M. Bilodeau a alors fermé son entrée d'eau de la ville. Il y avait encore des graines noires, ensuite avons rouvert l'entrée d'eau de la ville et fait couler l'eau dans l'évier au sous-sol, pas de graine. La conclusion est que les graines proviennent probablement du réseau interne de la maison (conduites en cuivre noircies). Avons suggéré de refaire la tuyauterie à l'intérieur de sa demeure.	Complété		14/09/2015
2015-01493	29/07/2015	Qualité de l'eau (eau rouillée, saleté dans l'eau, etc.) 4507-58-1331-0-000-0000 405 RUE MIRABEL, 0001 Demandeur: COTE CLAUDE	Graines noires dans l'eau et eau de couleur jaune. Un employé de l'équipe d'eau potable a constaté la couleur de l'eau (jaune) et des graines de rouille dans la baignoire. Nous avons effectué un rinçage sur la borne d'incendie au bout de la rue Mirabel. Avait beaucoup de saleté. Avons laissé couler la borne d'incendie 45 minutes, et l'avons fermée quand il n'y avait plus de graine.	Complété		30/07/2015

No demande	Date réception	Nature / Matricule / Emplacement	Description de la demande / intervention	État	Priorité	Date complétée
2015-01492	29/07/2015	Qualité de l'eau (eau rouillée, saleté dans l'eau, etc.) 4306-01-4649-0-000-0000 78 RUE NOTRE DAME EST, 0003 Demandeur: MOLLOY LINDA	Eau qui sent le fer. Avons été visiter le citoyen, l'eau était de couleur jaunâtre. Nous avons fait faire un rinçage dans les deux directions devant le domicile par l'équipe d'aqueduc.	Complété		30/07/2015
2015-01491	29/07/2015	Qualité de l'eau (eau rouillée, saleté dans l'eau, etc.) 4307-22-6661-0-000-0000 576 RUE SIMONEAU, 0003 Demandeur: BILODEAU PAUL-HENRI	Graines dans l'eau. Employés de l'eau potable ont été chez M.Bilodeau pour vérifier l'eau froide. Il y avait des graines noires dans le bain. L'équipe d'aqueduc a fait un rinçage dans les deux directions pendant 45 minutes. L'eau était super belle et sans graine.	Complété		29/07/2015
2015-01437	21/07/2015	Qualité de l'eau (eau rouillée, saleté dans l'eau, etc.) 4306-80-5490-0-000-0000 458 RUE TREPANIER, 0003 Demandeur: ROY YVES	Graines noires dans son eau et ce n'est pas la première fois que cela arrive. Visite à M.Roy, il nous a dit qu'il n'a pas fait de plainte et que son eau est très belle depuis la construction de l'usine. Il est très satisfait de son eau. Il a eu une discussion avec la conseillère Mme Martin. Il lui a raconté qu'il avait déjà eu des problèmes de graines noires (réglé par M.Dussault), donc pas de plainte ou problème.	Complété		22/07/2015
2015-01429	20/07/2015	Qualité de l'eau (eau rouillée, saleté dans l'eau, etc.) 4307-22-6661-0-000-0000 576 RUE SIMONEAU, 0003 Demandeur: BILODEAU PAUL-HENRI	Il y a de la terre dans son bain et sa toilette. Rinçage de la borne d'incendie : no 97 pendant 15 minutes.	Complété		20/07/2015

No demande	Date réception	Nature / Matricule / Emplacement	Description de la demande / intervention	État	Priorité	Date complétée
2015-00870	13/05/2015	Qualité de l'eau (eau rouillée, saleté dans l'eau, etc.) 4307-67-4287-0-000-0000 966 AVENUE 15E, 0003 Demandeur: LAPLANTE MICHELINE Tél.:(418) 335-6672	Son eau est rougeâtre et ça tache les toilettes depuis un bon bout de temps. Avons appelé Mme Laplante. Lui avons expliqué que l'on retrouve des cernes rougeâtres quand une toilette n'est pas utilisée pendant quelques jours. Le rouge est probablement dû à la réaction de l'eau chlorée avec la composition des tuyaux de notre système d'aqueduc et de la tuyauterie à l'intérieur de sa demeure.	Complété		13/05/2015
2015-00639	21/04/2015	Qualité de l'eau (eau rouillée, saleté dans l'eau, etc.) 4207-82-7157-0-000-0000 389 RUE MARCEAU, 0003 Demandeur: TURCOTTE GERTRUDE	Sable dans l'eau. Visite sur les lieux. Il y avait un genre de sable beige qui provenait du réservoir à eau chaude et non de l'eau froide. Avons conseillé à monsieur Perreault de faire un nettoyage de son réservoir.	Complété		28/04/2015
2015-00631	20/04/2015	Qualité de l'eau (eau rouillée, saleté dans l'eau, etc.) 4305-07-2213-0-000-0000 104 RUE BLAIS, 0003 Demandeur: DUBOIS LUCE	Nous informe que l'eau n'est pas claire. Transféré la requête à Dave Bilodeau.	Complété		20/04/2015
2015-00630	20/04/2015	Qualité de l'eau (eau rouillée, saleté dans l'eau, etc.) 4205-97-7633-0-000-0000 105 RUE BLAIS, 0003 Demandeur: CLOUTIER NELSON	Nous informe que l'eau n'est pas claire. Avons appelé le citoyen pour aller vérifier sur place, mais il m'a fait savoir que tout était redevenu normal.	Complété		23/04/2015

No demande	Date réception	Nature / Matricule / Emplacement	Description de la demande / intervention	État	Priorité	Date complétée
2015-00580	15/04/2015	Qualité de l'eau (eau rouillée, saleté dans l'eau, etc.) 4208-49-6739-0-000-0000 871 CHEMIN DES BOIS FRANCS EST, 0001 Demandeur: LABRANCHE MAURICE Tél.:(418) 335-3876	L'eau dégage une mauvaise odeur et n'est pas claire. Demande de faire une intervention. L'équipe d'aqueduc est passée faire un rinçage à 10 h 30 ce mercredi. L'eau était sale comme à l'habitude à ce temps-ci de l'année. Avons appelé Mme Labranche pour lui dire que tout était fait. Rinçage fait : 15 minutes par la borne d'incendie no : 575.	Complété		15/04/2015
2015-00482	02/04/2015	Qualité de l'eau (eau rouillée, saleté dans l'eau, etc.) 4305-81-8259-0-000-0000 789 RUE SAINT PATRICK, 0003 Demandeur: 7320779 CANADA INC Tél.:(418) 755-0351	M. Nelson Carrier demeure à la résidence La Tourelle. Se plaint qu'il y a de la poudre blanche dans le fond du bain lorsqu'il le vide. Svp, lui téléphoner. Me raconte qu'il laisse de l'eau dans son bain quelques jours pour garder l'humidité à l'intérieur de sa résidence. Le fait que l'eau reste dans le bain après quelques jours, il se forme des cernes. L'avons rassuré sur la qualité de notre eau (échantillons chaque semaine au labo).	Complété		02/04/2015
2015-00254	02/03/2015	Qualité de l'eau (eau rouillée, saleté dans l'eau, etc.) 4406-67-9926-0-000-0000 1081 RUE BEAUCHAMP Demandeur: GILBERT MARIO Tél.:(418) 335-9578	M. Gilbert nous informe que l'eau a recommencé à faire des tâches blanches (comme des croûtes). Prétend qu'il pourrait y avoir du calcaire, problème déjà rencontré antérieurement à sa résidence. Avons téléphoné à M.Gilbert pour faire un suivi. Ne voulait pas nécessairement qu'on se déplace pour vérifier son eau. C'était juste pour nous aviser.	Complété		05/03/2015

No demande	Date réception	Nature / Matricule / Emplacement	Description de la demande / intervention	État	Priorité	Date complétée
2015-00149	02/02/2015	Qualité de l'eau (eau rouillée, saleté dans l'eau, etc.) 4207-82-7157-0-000-0000 389 RUE MARCEAU, 0003 Demandeur: PERREAULT ÉMILIEN Tél.:(418) 338-1517	Mme Perreault nous informe qu'en vidant le chauffe-eau électrique, il y avait une accumulation de sel (presqu'une tasse). De plus, l'eau serait blanchâtre et après en avoir fait couler dans le bain, il y aurait un dépôt de graines noires dans le fond. Visite sur les lieux, les graines proviennent probablement de la conduite principale. Avons suggéré de faire un rinçage à l'intérieur de la maison. Laisser couler l'eau de 15 à 20 minutes dans la baignoire. Avons rassuré M. et Mme Perreault concernant la qualité de l'eau.	Complété		03/02/2015
2015-00115	26/01/2015	Qualité de l'eau (eau rouillée, saleté dans l'eau, etc.) 4205-45-9921-0-000-0000 63 RUE SMITH Demandeur: JACQUES MARIO Tél.:(418) 755-1636	Problème de pression d'eau trop élevée. Si Mme Vallée est absente, vous pouvez communiquer avec M. Renaud Vallée (père) au numéro 418 338-8465. Avons appelé le père de Mme Vallée pour lui expliquer que la pression d'eau dans ce secteur est quand même assez élevée (gravité). Je lui ai suggeré de faire installer un régulateur de pression à l'entrée.	Complété		26/01/2015